

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 DECEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le cinq décembre à neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 29 novembre 2005, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON.

Etaient présents (29) :

Raymond FONTUGNE, Roland TICHIT, Christian TUZET, Gilbert REVERSAT, Jean MAGNE, René HUGUET, Anselme GERBAL, Gabriel ROUSSET, Patricia BREMOND, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Henri DAUDE, Simone TEISSIER, Agnès SEBALD, Huguette TRENEULE, Maurice FOURNIER, Joseph CATALANO, Gisèle ANDRIEU, Bernard CASTAN,, Claude ROUSSON, Myriam PAGES, Evelyne BOUNIOL, André CRUEYZE, Michel GRANIER, Michel BRUN, Etienne OSTY, Jean-Paul ITIER, Joël FERRIER.

Etaient absents ayant donné pouvoir (2) :

Rémi ANDRE (à Mme Gisèle ANDRIEU), Lionel BOUNIOL (à Bernard CASTAN).

Etaient absents excusés (7) :

Gérard HERMET, Gérard CARI, Jean-Paul CHEDANNE, Pierre BRUEL, Isabelle RECOULIN, André RAYMOND, Daniel TERUEL.

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

Christian AMBERGNY (Trésorier), Elisabeth ESTEVE (Responsable administratif de la Communauté de Communes).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia BREMOND a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

A- Approbation des comptes-rendus :

- 1) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 28/09/05
- 2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président

B- Délibérations :

- 1) Organisation : Délégation au Président en matière de régie
- 2) Mesures d'ordre budgétaire et comptable :
 - Transfert d'actifs / de passif
 - Décision modificative
 - Durées d'amortissement
- 3) Mesures intéressant le personnel :
 - Indemnité de stage
 - Transfert de personnel
 - Transfert de compétence et création de postes
- 4) Viabilité Hivernale : Tarif de déneigement 2005/2006
- 5) Voirie : Conventions de service
- 6) Divers :
 - Transport à la demande
 - Désignation de Président pour les commissions « Compétences » et « Développement économique »

C- Informations :

- 1) Projet de construction d'un nouvel abattoir : Rapport de la SAFER
- 2) Projet de Centre euroméditerranéen du sport de handicap : Intervention de l'association lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux (Reporté)

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS**1) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 28/09/05**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 28 septembre 2005 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la présente réunion.

Monsieur le Président invite ceux qui le souhaitent à formuler leurs observations.

Observation (s) : Néant.

2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au conseil des décisions prises par le bureau et par lui-même :

➤ Souscription d'un emprunt pour les travaux de voirie :

Après consultation, monsieur le Président, par délégation, a souscrit, en accord avec les inscriptions budgétaires un prêt à taux variable « Euribor » de 500 000 € auprès de DEXIA Crédit Local aux conditions suivantes :

- Montant : 500 000 € ;
- Durée : 15 ans ;
- Périodicité : trimestrielle ;
- Marge sur Euribor : 0.12 % ;
- Passage à taux fixe : possible à chaque échéance, pendant toute la durée du prêt, sans mouvement de fond, sans frais ni nouvelle délibération ;
- Remboursement par anticipation : gratuit à chaque échéance ;
- Remboursement à capital constant.

Monsieur le Président invite ceux qui le souhaitent à formuler leurs observations.

Observation (s) : Néant.

PROJETS DE DELIBERATIONS

1) Organisation : Délégation au Président en matière de régie :

Vu les dispositions des articles L 5211-10 et L 2122-22 du CGCT,

Considérant que la fréquence des réunions du Conseil de Communauté est trimestrielle,

Considérant qu'il convient d'assurer une administration efficace de la Communauté de Communes du Gévaudan,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **décide** :

➤ **de donner délégation au Président en matière de création et d'organisation de régie** , pendant toute la durée de son mandat dans les conditions et limites ci-après :

- cette délégation concerne toutes les formes de régies,
- les régies seront installées au siège social de la Communauté de Commune du Gévaudan,
- les montants maximum de l'avance à consentir au régisseur ne pourront pas dépasser à 1000 euros.
- Le (s) régisseur (s) seront désignés par le Président sur avis conforme du comptable.

Vote : Pour à l'unanimité

2) Mesures d'ordre budgétaire et comptable :

a) Transfert d'actif / passif en matière de voirie :

Suite à la réunion de la commission « voirie » en date du 25/11/05, et après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

➤ autorise le Président à signer les avenants n° 1 aux conventions « Portant mise à disposition de bien » figurant annexe.

Vote : Pour (28) / Abstentions (3)

b) Décision modificative du budget N°4 :

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté adopte la décision modificative suivante :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023	- 38 740.81 €		
6811	+ 38 740.81 €		
022	- 100.00 €		
6574	+ 100.00 €		

Investissement			
Dépenses		Recettes	
		021	- 38 740.81
		28031	+ 8 611.20 €
		281578	+ 2 990.18 €
		28158	+ 12 856.52 €
		28182	+ 11 938.06 €
		28183	+ 2 344.85 €

Vote : Pour à l'unanimité

c) Durée d'amortissement :

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération prise par le conseil de communauté le 11 mai 2005 et précise que, conformément aux règles comptables applicables aux collectivités de plus de 3 500 habitants, il convient de préciser et d'harmoniser les cadences pour les actifs dont l'amortissement est obligatoire. Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

- **annule** la délibération en date du 11/05/05 portant « Durée des amortissements »
- **décide d'appliquer** les durées d'amortissement suivantes :
 - Etude (compte 2031) : 5 ans
 - Matériel de bureau et informatique (compte 2183) : 5 ans
 - Subvention d'investissement (pers. Privée – compte 2042) : 5 ans
 - Matériel et outillage de voirie (compte 21578) : 10 ans
 - Matériel classique (compte 2158) : 10 ans
 - Matériel de transport (compte 2182) : 10 ans

Vote : Pour à l'unanimité

3) Mesures intéressant le personnel :

a) Indemnité de stage :

Monsieur le Président rappelle que la CDCG a accueilli monsieur Cyril VALARIER en tant que stagiaire du 04 avril au 04 août 2005 afin d'effectuer les tâches suivantes : aide à la création d'une charte graphique, aide à la conception d'un dépliant, mise en place d'un journal et d'un site internet.

Lors du dernier conseil, le travail considérable et efficace de monsieur Cyril VALARIER avait été salué par l'ensemble des élus. Afin de le remercier, il a été suggéré de lui octroyer une indemnité de stage. Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

- décide d'attribuer une gratification à monsieur Cyril VALARIER d'un montant de 1 217.88 €

Vote : Pour à l'unanimité

b) Transfert de personnel :

Monsieur le Président rappelle que les agents effectuant la collecte des ordures ménagères sur le secteur de Marvejols (Philippe RAZON et David BONNET) ont été, pour des raisons historiques, engagés par la commune de Marvejols et « mis à disposition » du SIVOM, puis de la CDCG.

Afin de régulariser la situation, et après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

Vu les dispositions de l'article L 5211-4-1 du CGCT ;

Vu l'avis favorable du CTP de la commune de Marvejols en date du 21/10/05,

Vu les courriers de Philippe RAZON et David BONNET en date du 21/10/05,

➤ **accepte le transfert de Philippe RAZON et David BONNET** depuis la commune de Marvejols vers la communauté de communes du Gévaudan à compter du 1^{er} janvier 2006.

Vote : Pour à l'unanimité

c) Transfert de compétence et création de poste :

Monsieur le Président rappelle qu'en 2004, l'ensemble des remplacements des agents de la CDCG étaient effectués par le personnel communal de Marvejols et facturés ensuite.

En 2005, un début de régularisation a été effectué avec la création d'un mi-temps. Evidemment, ce mi-temps ne suffisait pas à couvrir l'ensemble des besoins, mais s'imposait en raison du statut de « mis à disposition » de 2 agents.

Compte tenu du transfert de personnel, le temps total de repos « normal » (hors maladie, événement familiaux...) nécessitant un remplacement est de 50 jours minimum par an et par agent (jours fériés inclus car ils sont récupérés). Soit pour 6 agents, un total de 300 jours.

Sur ces 300 jours, les remplacements se font comme suit :

- 105 jours effectués par le mi-temps
- 20 jours par des saisonniers,
- le reste, soit 175 jours environ est assuré par le personnel de la commune de Marvejols (ce qui représente sur les 3 premiers trimestres 2005 9 894.55 €, et est estimé sur l'année à 14 000 €).

A titre indicatif, un temps plein correspond à 210 jours travaillés.

Afin d'agir en conformité avec la réglementation et compte tenu des besoins, le conseil de communauté :

➤ **décide de créer** 1 poste d'agent de salubrité supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2006,

➤ **autorise** la commission « recrutement » à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Président rappelle qu'à l'heure actuelle le chauffeur assurant la collecte dans les communes rurales travaille sans ripper, ce qui nous place en porte-à-faux vis à vis des dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité. Monsieur le Président demande que cette question soit abordée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2006.

4) Viabilité hivernale : Tarif de déneigement 2005/2006

Sur proposition de la commission « voirie » en date du 14/10/05, le conseil de communauté :

➤ **décide de fixer à 38 € de l'heure TTC** l'indemnité pour frais de déneigement (engin + chauffeur) pour l'hiver 2005/2006.

Vote : Pour à l'unanimité

5) Voirie : Convention de service

Sur proposition de la commission « voirie » en date du 25/10/05, le conseil de communauté :

➤ **autorise le Président à signer** des conventions de service avec chaque commune sur la base du modèle figurant en annexe.

Vote : Pour à l'unanimité

6) Divers :

a) Transport à la demande :

Après accord de l'ensemble des participants, ce dossier a été rajouté à l'ordre du jour.

Monsieur le Président rappelle que l'idée de mettre en place une action de « Transport à la demande » sur le modèle de celle qui existe entre les communes de Chirac / Le Monastier / Saint Bonnet (SIVOM Le Trait d'Union), avait été évoquée lors de la réunion de bureau du 21 septembre 2005. Afin de pouvoir reprendre l'action de ces communes et de demander les subventions correspondantes, le Conseil de communauté :

➤ **décide de reprendre l'opération « Transport à la demande »** mise en place sur les communes de Chirac / Le Monastier / Saint Bonnet à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

➤ **décide de généraliser** cette opération à l'ensemble du territoire de la communauté de commune selon des modalités qui devront être définies par le bureau.

Vote : Pour à l'unanimité

b) Désignation de Président (s) pour les commissions « Compétences et Développement économique »

Après accord de l'ensemble des participants, ce dossier a été rajouté à l'ordre du jour.

Monsieur le Président évoque la démission de Monsieur Gilbert REVERSAT des postes de Président des commissions « Compétences » et « Développement économique » et indique qu'il convient de désigner des nouveaux présidents à ces postes.

Après sollicitation des candidatures, le Conseil de communauté :

➤ **désigne** Monsieur Bernard CASTAN afin de présider la commission « Compétence et développement économique ».

Vote : Pour à l'unanimité

INFORMATIONS**1) Projet de construction d'un nouvel abattoir : Rapport de la SAFER**

Monsieur le Président rappelle les grandes lignes de ce projet, précise le rôle de la communauté de communes du Gévaudan et indique qu'un résumé des conclusions de l'étude de la SAFER est jointe pour information au présent dossier.

Le rapport d'étude a été transmis dans son intégralité au Conseil Général par courrier en date du 24 octobre 2005.

Monsieur le Président vous demande d'en prendre acte.

2) Projet de Centre euroméditerranéen du sport de handicap : Intervention de l'association lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux

Reporté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Fait à Marvejols, le 05 décembre 2005,

**Le Président,
Jean ROUJON.**